



Luxembourg, le 07 JUIN 2019

**Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec  
le Parlement**

**Service Central de Législation  
43, boulevard F.D. Roosevelt  
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°690 du 13 mai 2019 de l'honorable député Monsieur André Bauler, concernant la construction d'un internat pour le Lycée E. Steichen à Clervaux, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch  
Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics**

**Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire N°690 du 13 mai 2019 de Monsieur le Député André BAULER**

Par sa question parlementaire l'honorable Député désire avoir des renseignements concernant la construction d'un internat pour le Lycée E. Steichen à Clervaux.

En conformité avec les termes de ma réponse fournie à la question parlementaire n° 3500 du 4 décembre 2017, je ne dispose actuellement ni d'une demande ni d'un programme de construction concernant la construction d'un internat aux environs du Lycée E. Steichen à Clervaux. Depuis lors, aucun élément nouveau n'est venu s'ajouter à la situation.